



ORANGE, le 19 mai 2022

Gestion du Domaine Public  
Direction Générale Adjointe Territoire

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### MISE EN PLACE D'UN SENS PRIORITAIRE ENTRE LA RUE DE LA REPUBLIQUE & LA PLACE LAROYENNE

**Considérant** qu'il est nécessaire de permettre un accès/sortie aux riverains et usagers de la Place Laroyenne ; que le rétrécissement de la Place Laroyenne en sortie sur la Rue de la République, ne permet pas un croisement des véhicules en toute sécurité et qu'il est nécessaire de réglementer la circulation par l'instauration d'un sens prioritaire de circulation afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures de nature à assurer la sécurité et la tranquillité des citoyens ;

- - Les usagers venant de la Place Laroyenne et se dirigeant vers la Rue de la République devront céder la priorité aux usagers circulant en sens inverse. Un double sens de circulation avec un sens prioritaire sera instauré au niveau du rétrécissement de la voie sur environ vingt mètres, et sera réglementé comme suit :

- Mise en place d'un panneau C.18, - Rue de la République angle Place Laroyenne ;
- Mise en place d'un panneau B.15 – Place Laroyenne en sortie sur la Rue de la République ;

- Les présentes prescriptions seront portées à la connaissance de l'utilisateur par l'implantation des panneaux visés ci-dessus.

- Ces dispositions entreront en vigueur, dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

